

LE DIRE DE L'ARCHITECTE DES BÂTIMENTS DE FRANCE LES ESSENTIELS *de l'Eure*

Unité Départementale de l'Architecture et du Patrimoine de l'Eure (DRAC Normandie)
Conseil ISSN 2492-9727 n°99 – ZFSP – 2 mai 2016 – Pierre DURAND France POULAIN

Venables > Motte féodale

L'église inscrite de Muids forme un débord sur la commune de Venables. Son périmètre de protection ne concerne pas celui de la motte.

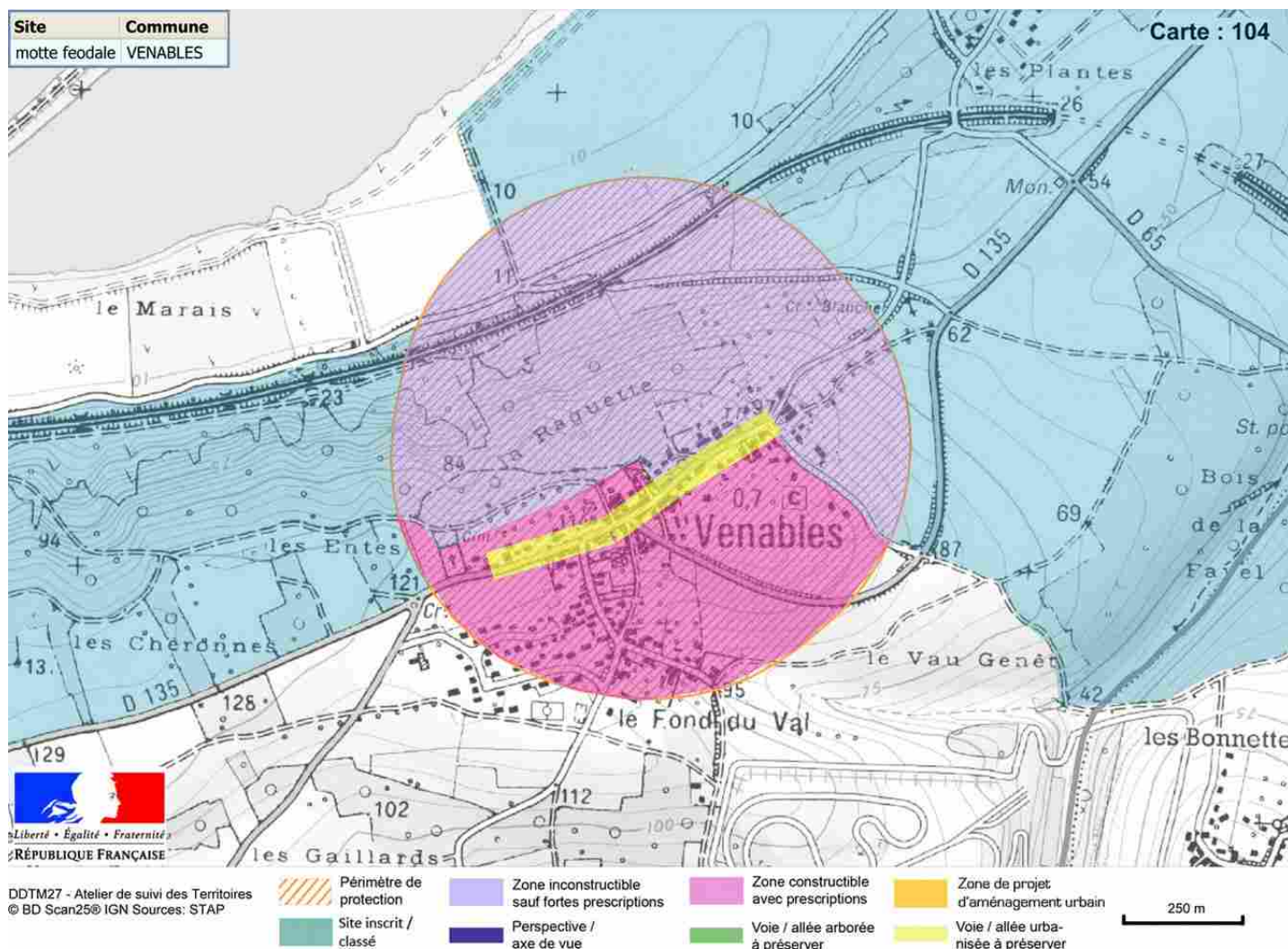
La commune est couverte partiellement par le site classé de la boucle dite « de Château Gaillard » (cf. fiche), depuis le 5 décembre 2006.

Venables est également concernée par le site inscrit des falaises de la Seine et de l'Andelle, depuis le 26 octobre 1981.

La motte féodale de Venables a été inscrite aux monuments historiques le 3 octobre 1983.

Le fief de Venables est attesté dès 1055, lorsque l'évêque de Beauvais en confie les terres à son neveu Gilbert, suite au décès de Mauger de Venables, ancien seigneur du lieu. Enrôlé dans l'armée de Guillaume le Conquérant, Gilbert participe à la bataille d'Hastings en 1066. En raison de sa hauteur, la motte de Venables serait antérieure à 1042 puisque les dimensions de ces ouvrages ont été limitées par les ducs de Normandie à partir de cette date, afin de mieux contrôler le pouvoir des seigneurs locaux. La motte de Venables permettait de surveiller la boucle de la Seine en dominant le fleuve. L'ouvrage était complété au Sud par une basse-cour équipée d'un puits. Une hypothèse mentionne une seconde basse-cour seigneuriale au Nord, côté Seine. Un double fossé renforçait le système défensif au nord ouest (côté bois). La motte était probablement couronnée par une tour de guet ou une tour-donjon, aujourd'hui disparue. Bien que ses fossés aient été rebouchés, l'ouvrage reste dans un bon état de conservation. Seule une campagne de fouille du XIX^e siècle a en partie éventré son flanc sud-ouest.

Situé à la lisière nord du village, l'ouvrage est en partie bordé de bois. Plus au Sud, la salle des fêtes, l'église et divers bâtiments sont construits à proximité immédiate du site. De par son ancienne fonction, le sommet de la motte assure un cône de vue magnifique vers la vallée de la Seine et le Château Gaillard. Les abords du monument et cette perspective sont à préserver.



Périmètre de 500m avec ZSFP : Dans les 500 mètres, vous pouvez vous référer aux fiches essentiels générales. Toutefois, dans les secteurs bleu et rose, des prescriptions supplémentaires sont à prendre en compte eu égard aux enjeux pour la préservation de l'écrin du monument (voir au verso de la fiche).



La motte vue de l'Est



La vue sur la Seine et le village de Muids



La vue lointaine vers Château Gaillard



La motte vue du pied



La motte vue de l'Ouest



Les anciens fossés vers le Nord-Ouest

Pour la zone en rose foncé dans le périmètre de 500m

Il est préférable d'éviter les constructions qui viendraient au dessus de la ligne de paysage existante (maison à deux niveaux, bâtiments agricoles de type silo, château d'eau, éolienne...). Les projets éoliens ne doivent pas se trouver dans l'axe majeur du château à moins de nuire irrémédiablement à son caractère.

Les constructions nouvelles devront respecter le style existant : maisons parallélépipédiques (pas de V, W, X, Y ou Z). Les toitures seront à minima à 45° pour de l'ardoise ou de la tuile plate de teinte brun vieilli à rouge vieilli à 20u/m². Les pignons seront droits (pas de croupe ou à 65°). Les constructions seront Rez-de-Chaussée plus combles (mais pas R+1+C). Les constructions en brique et colombage sont à préserver et à développer. Les enduits ne seront ni blanc, ni gris, ni noir mais plutôt dans les beiges (clair ou foncé) et ocre léger (mais pas toulousain). Des modénatures seront réalisées en soubassement mais aussi autour des baies (portes et fenêtres) de manière privilégiée en pierre, en brique ou en colombage. Les portails et murs seront en adéquation avec l'environnement proche. Les rives de toiture seront débordantes de 20 cm. La bichromie architecturale des façades devra être recherchée.

Pour la zone en bleu clair

Il s'agit d'une zone qui n'a pas vocation à être urbanisée. Seuls des bâtiments annexes au monument historique et/ou dans le strict respect de son style peuvent être envisagés.

Pour le reste du périmètre de 500m

Les avis seront cohérents avec ceux émis ces dernières années, à savoir : pas de maisons à volume compliqué (type V, W, Y, ou Z), pentes à 45° pour les volumes principaux, ardoise ou tuile plate de teinte brun vieilli, à 20u/m², avec un débord de toiture de 20cm, enduit de teinte beige clair avec modénatures (au choix : chaînages, encadrement de fenêtres, soubassement, colombage...). *Voir les autres fiches.



Le cadre bâti à proximité de la motte



L'église de Venables



Des maisons en briques ou en moellons



Le village en position dominante



Château Gaillard vu du village



Le cadre rural de la vallée de la Seine